

Premier Congrès de l'habitation à Lyon

Autor(en): **Gilliard, Fred.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 20

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nir des résultats supérieurs. Les caractéristiques de la pompe d'un débit de 8 m³/sec sont indiqués à la fig 32. Dans ce diagramme, η représente le rendement total de la machine à vapeur et de la pompe, n le nombre de tours par minute.

Par la même occasion on procéda également à la réception des constructions faisant partie de l'installation et, en particulier, des fondations. Les repérages périodiques n'avaient fait constater que quelques tassements, de peu d'importance du reste, dans la chaufferie, de sorte que les travaux exécutés d'une manière digne d'éloges par la maison Züblin & C^{ie}, dans les conditions les plus difficiles, reçurent eux aussi l'approbation générale des experts.

En somme, on peut dire que les buts qu'on se proposait en faisant exécuter à grands frais des travaux d'une telle envergure et d'une portée économique aussi considérable, ont tous été atteints. Cette entreprise exigeait de tous les collaborateurs des qualités intellectuelles et morales considérables; leur énergie, leur persévérance et leur patience ont été mises à une rude épreuve. Ils ont éprouvé quelques amères déceptions, mais des surprises agréables et des succès réjouissants sont venus à leur tour les encourager à persévérer sans défaillance jusqu'à la réussite finale. C'est donc avec une vive satisfaction que les deux maisons constructrices purent enregistrer les conclusions élogieuses et l'expression de la gratitude du consortium par lesquelles se termine le rapport des experts, et que nous citons également en conclusion de notre exposé:

« Per le ragioni e le considerazioni precedentemente esposte, noi concludiamo affermando che la Casa Sulzer e la Casa Züblin hanno perfettamente adempiuto agli obblighi loro derivanti dal Contratto di fornitura in data 12 ottobre 1906 e da tutte le successive convenzioni.

I collaudatori credano anzi doverosto d'esprimere una parola di lode ad entrambe le Case per la perseveranza e la serietà con la quale vinsero le non lievi difficoltà inerenti alla natura dell'impianto, che fu da esse portato senza preoccupazione di incontrare sacrifici alle migliori possibili condizioni di efficienza nell'interesse del Consorzio e del buon nome dei Costruttori ».

Premier Congrès de l'habitation à Lyon.

(Suite et fin)¹

M. Victor Cambon, ingénieur n'a pas de parti-pris si ce n'est celui de la franchise. Il a parlé de l'organisation de la construction en général. Il a examiné tour à tour les avantages naturels de la France comparée aux autres pays du continent, ses infériorités, le parti qu'elle peut tirer de ses ressources. La terre de France est riche et productive, celle des colonies l'est aussi à des degrés différents. Voilà un pays qui peut produire des denrées assez variées pour lui

suffire, qui monopolise des minerais de première nécessité, qui, par la récupération de la Lorraine, est devenu le plus grand producteur de fer de l'Europe. Il manque de charbon, mais il détient provisoirement tout au moins, le bassin de la Sarre. L'industrie de ce pays périclite, son commerce est stagnant, sa population souffre plus que toute autre des conséquences de la guerre. La France victorieuse défaille. M. Cambon est le médecin inflexible qui veut imposer ses remèdes. Il va droit à la source du mal.

La natalité est trop faible en France. Le pays ne court pas le risque de se dépeupler. Il est trop beau. « On ne voit se dépeupler que les territoires ingrats... La question est de savoir d'où viendront les hommes qui remplaceraient ceux que nous ne produisons plus. » La France pourrait bien se dénationaliser. Elle n'a pas d'organisation ou, plutôt, elle en a une mauvaise. Peut-on s'étonner qu'il y ait une crise des transports? Les ports maritimes sont trop exigus et démodés, les rivières, les canaux, mal aménagés, les voies ferrées, le matériel roulant, usés, les appareils de manutention manquent. « Vous chercheriez en vain, entre Paris et Marseille, sur nos voies navigables une grue capable de soulever un fardeau de vingt tonnes. »

M. Cambon fait, une fois de plus, le procès de l'administration qui est cause que tant de projets louables et utiles avortent dans l'œuf. Incompréhension des vraies nécessités, incurie, maladresse et lenteur désespérante dans toutes ses actions, telles sont ses caractéristiques. Je choisis un exemple entre tant d'autres cités par le conférencier: « A Saint-Quentin, j'ai rencontré une escouade de cinq hommes: deux portaient chacun une pelle, le troisième une pioche et le quatrième poussait une brouette. Quant au cinquième... il portait un fusil avec bayonnette au bout. C'était quatre prisonniers boches avec un poilu français... J'ai eu la curiosité de les suivre pour voir ce qu'ils allaient faire. Ces quatre hommes allaient déblayer le canal de Saint-Quentin ». M. Cambon invite ses concitoyens à regarder ce qui se fait aux Etats-Unis. Des projets grandioses y sont conçus et réalisés, souvent avec la collaboration d'ingénieurs et d'architectes français.

L'introduction de la journée de huit heures sera un désastre pour la France si l'on n'adopte pas immédiatement les méthodes de Taylor pour augmenter le rendement du travail. Pour la construction comme pour les autres industries, il faut adopter les moyens d'exécution aux exigences nouvelles. M. Cambon ne craint pas d'invoquer l'exemple de l'Allemagne. Il parle de l'exposition du bâtiment de Leipzig que trop peu de Français ont visitée. Il puise cette remarque dans une feuille allemande: « C'est dans les pays où les engins mécaniques sont les plus répandus que les salaires sont les plus élevés parce que le travail économique de la machine permet de payer l'homme largement, tandis que chez les peuples où l'emploi des machines est rare, le producteur se voit obligé d'équilibrer par le bon marché de la main-d'œuvre l'exagération de ses prix de revient. »

Il ne faut pas seulement des matériaux, des ouvriers, des machines, pour construire; il faut de l'argent. M. Borderel, président du Groupe des chambres syndicales du bâtiment, a parlé des Banques pour l'entreprise. Les entrepreneurs doivent immobiliser des capitaux importants; ils sont payés souvent à long terme. C'est nécessaire de prévoir une organisation leur permettant de faire face à leurs obligations en attendant la rentrée de leurs fonds. Les entrepreneurs français ont donc décidé la création d'une banque corporative du bâtiment et des travaux publics. Cette banque est fondée au capital d'un million. Elle fera les avances néces-

¹ Voir *Bulletin technique* du 4 septembre 1920, page 212.

saires à ses adhérents, se chargera d'opérer les recouvrements de créances en leur nom. M. Borderel a fait ressortir les avantages de l'association qui permet de concentrer tous les efforts, à un moment donné, sur un même point.

Une autre institution intéressante est celle du Crédit national pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre. Cet établissement se procure des fonds au moyen de l'émission d'obligations dont le service (intérêts et amortissements) lui sera remboursé au moyen d'une annuité inscrite au budget de l'Etat. Il emploiera ces fonds à payer pour le compte de l'Etat et conformément aux instructions du Ministre des finances, aux commerçants et industriels sinistrés, les indemnités et avances prévues par la loi. Elle doit aussi assurer, pour autant que ses ressources le permettent, la reprise et le développement des entreprises.

M. Villemin, président de la Fédération nationale du bâtiment, a entretenu le congrès des Coopératives d'entreprise et d'achat de matériaux. Après avoir examiné les différentes formes d'associations prévues par la législation française, il a passé en revue les organisations formées en France pour faciliter les entreprises de construction. Il est difficile de suivre M. Villemin dans l'étude de chaque cas particulier et dans ses nombreuses digressions. L'association est à l'ordre du jour parce que nécessaire non seulement à la sauvegarde des intérêts concordants d'un groupement d'individus, mais à la sauvegarde des intérêts généraux d'une nation qui doit fournir un effort maximum dans le plus court délai. Le consommateur est impuissant en présence de certains trusts de fournisseurs parce qu'il reste isolé. Il faut que les associations répondent aux associations pour qu'un équilibre s'établisse, pour qu'on traite d'égal à égal. A la concurrence entre individus succède la concurrence entre syndicats ou coopératives. C'est un résultat de l'appauvrissement général, de la nécessité de grouper les ressources. On peut dire que c'est la fin de la féodalité économique. Il les applique surtout à l'entreprise du bâtiment qui a un champ d'action immense devant elle, un champ de ruines.

M. Paul Pic, professeur à la Faculté de Droit de Lyon a apporté l'opinion d'un juriste sur le Statut légal et le rôle économique et social des offices publics d'habitations à bon marché. Il a défini ces offices qui sont des établissements publics créés par l'Etat sur l'initiative des conseils municipaux ou des conseils généraux. Ils ont pour objet la construction, l'aménagement et la gestion d'immeubles salubres, l'assainissement des maisons existantes et la création de cités-jardins. Leur patrimoine est formé par des donations mobilières et immobilières, des dons et legs, des fonds d'emprunts. Cette institution n'est pas appelée à faire concurrence aux sociétés d'habitations à bon marché. Elle travaille plutôt à coordonner les efforts. Partout où une société de ce genre remplit le but indiqué, l'office s'abstiendra d'intervenir autrement que pour rapprocher les administrations qui s'ignorent. Il leur servira de truchement.

Il y aurait mille choses à retenir de la discussion qui a suivi chaque exposé. Je m'en tiens à quelques déclarations d'une portée tout actuelle. Pour stabiliser le personnel, il faut lui donner un logement sain, agréable et à bon marché. La forme la plus intéressante de l'habitation est l'accès à la petite propriété. Et ce cri d'un Français: « Le malheur est que nous inventons et que nous laissons l'étranger réaliser. »

La dernière séance du congrès a été consacrée à une discussion générale sur les causes de la crise du bâtiment et moyens de l'enrayer et sur la question de l'apprentissage.

Le premier de ses sujets a fourni aux orateurs l'occasion de revenir sur bien des points énoncés dans les précédentes

séances. M. Villemin a amorcé la discussion. Les causes actuelles de la crise sont: la spéculation, l'insuffisance des moyens de transport, le défaut de production. Mais il manque aussi des hommes: ceux que la guerre a enlevés.

La spéculation s'est pratiquée d'une manière éhontée au détriment de l'Etat pendant la guerre. Il vaut la peine de lire les révélations attristantes faites par M. Villemin. On a été, on est encore, à la merci de véritables trusts, d'intermédiaires audacieux qui poussent à la hausse injustifiée des prix. C'est l'arbitraire, c'est l'instabilité. La crise des transports est motivée par l'état déplorable des voies, l'aménagement defectueux des gares qui les condamne à l'embouteillage. Elle est aggravée par le fait que tous les stocks sont à reconstituer. Ils ont été épuisés pendant la guerre. Il y a aussi la journée de huit heures qui pèse lourdement sur le régime économique de la France, qui ralentit son activité alors qu'il faudrait la décupler. La production risque d'être diminuée du 30 % ce qui exclurait toute exportation. Et par dessus le marché, il y a les grèves. M. Villemin s'insurge contre l'irresponsabilité des syndicats. Ils doivent être tenus de répondre financièrement des torts qu'ils causent. Il y a des ruptures de contrats avérées pour lesquelles des indemnités peuvent être exigées.

La situation des propriétaires d'immeubles a été très précaire pendant la guerre. Les locataires, soutenus par l'Etat, les ont mis positivement à réquisition. Personne n'a intérêt à loger son prochain en pure perte et au prix de mille vexations.

Enfin, la question de l'apprentissage a été traitée avec beaucoup d'ampleur. Elle est primordiale aussi. On ne trouve plus d'apprentis.

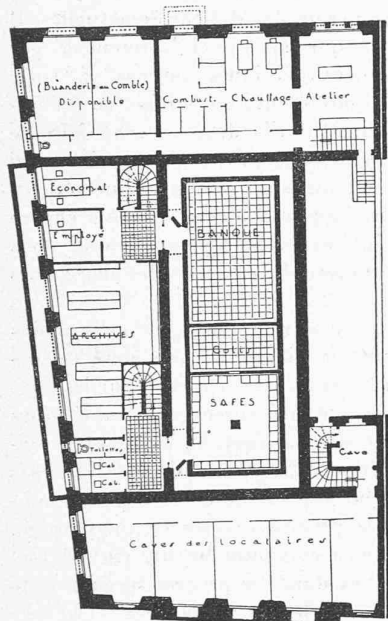
L'organisation de l'enseignement professionnel doit être renouvelée, perfectionnée en tenant compte des circonstances et des besoins actuels. Là encore, en France, c'est l'administration centrale qui dirige les choses de trop loin, avec des méthodes surannées. L'enseignement professionnel technique et commercial relève de plusieurs ministères jaloux de leurs prérogatives et qui sont loin de s'entendre pour une action commune. Le contact entre les hommes de métier expérimentés et compétents et les débutants doit être mieux établi. M. Villemin a exposé tout un projet de loi sur l'apprentissage dans lequel il prévoit, entre autres, la création d'un institut de métiers comprenant vingt groupements industriels et commerciaux. Je ne puis entreprendre l'analyse et encore moins la critique de ce projet. Il y a un danger à créer un organisme trop compliqué et trop centralisé. L'enseignement des grandes écoles amène une uniformité dans les méthodes et les conceptions. C'est regrettable pour l'art en général et pour les arts mineurs, qui sont soumis, si heureusement souvent, aux nécessités et aux influences régionales.

Nous nous trouvons fort bien en Suisse d'un système très simple qui consiste à confier l'enseignement professionnel à des sociétés professionnelles sous le contrôle de l'Etat. L'institut dont a parlé M. Villemin serait sans doute une école de perfectionnement. Le vrai milieu où doit se former l'artisan est l'atelier.

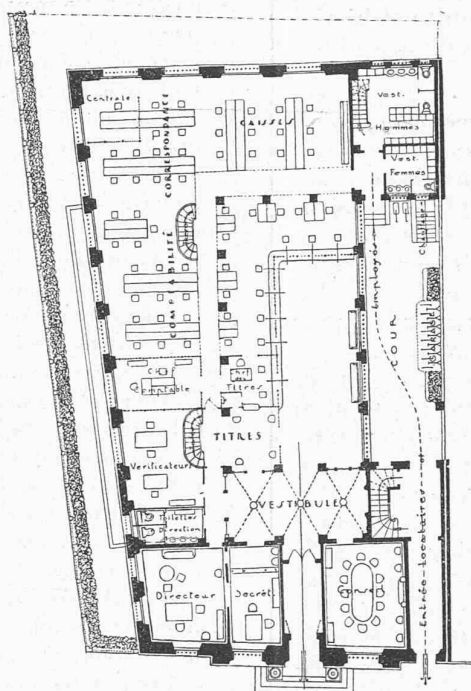
Mais pour en rester à un point de vue purement utilitaire, il faut assurer le recrutement des apprentis et leur rapide formation. Deux questions très importantes ont encore été discutées: celle du salaire des apprentis qui se pose particulièrement dans le commerce et l'industrie, celle de l'enseignement et de l'application dans tous les métiers des méthodes de Taylor.

Avant de se dissoudre, le congrès a émis une série de vœux condensant les propositions faites par les différents

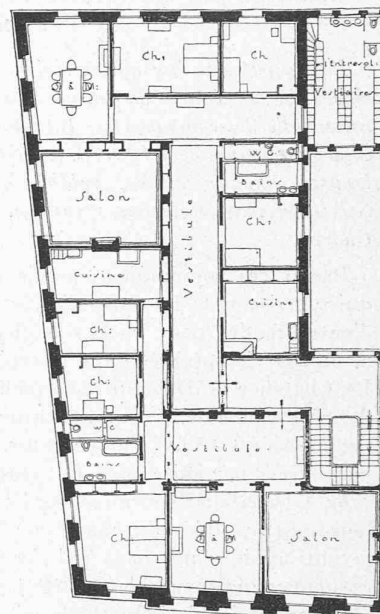
CONCOURS POUR LE BATIMENT DE LA BANQUE POPULAIRE DE LA BROYE, A PAYERNE



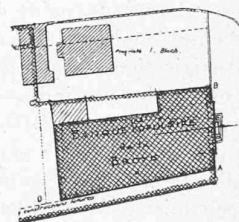
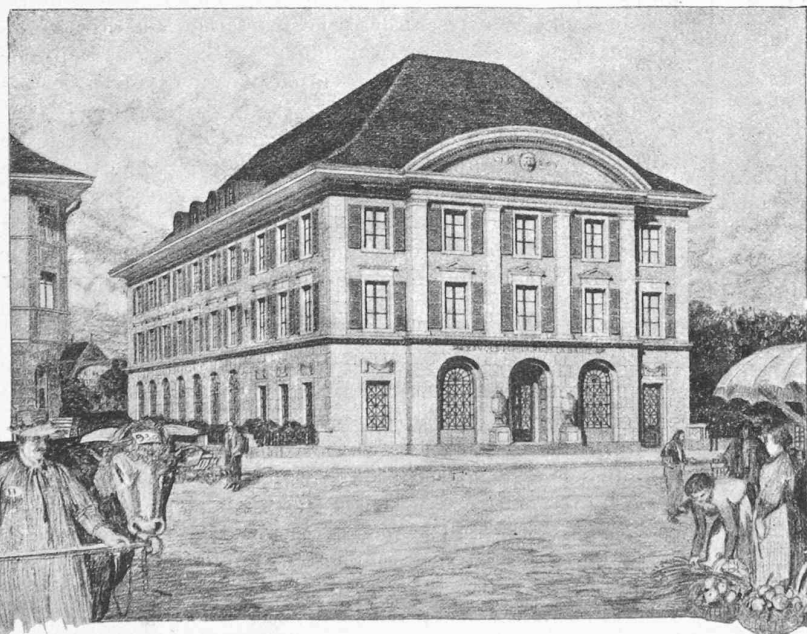
Plan du sous-sol. — 1 : 400.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan des étages. — 1 : 400.



Plan de situation. — 1 : 1500.

II^e prix *ex æquo* : projet « Le Taureau », de M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne.

Concours d'idées pour l'étude d'un bâtiment pour le siège de la Banque populaire de la Broye, à Payerne.

(Suite)¹

III^{me} prix. « Le Taureau ». Dispositions générales satisfaisantes. Le hall des guichets à première vue grand, se trouve bien encombré par les différents services des caisses et titres. Hall et bureau du chef des titres trop exigus et mal éclairés. Il serait préférable que le chef comptable puisse communiquer avec le public, le secrétariat est trop petit. Les sous-sols sont bien étudiés. La distribution des étages est mauvaise. L'entrée des locataires sur la place du marché est bonne. Les façades sont simples et bien appropriées au caractère de l'édifice.

A signaler : Un manque de concordance entre le plan et la façade sur la place du marché. (A suivre.)

conférenciers et quelques congressistes. Il a décidé d'instituer une commission permanente chargée d'organiser d'autres congrès du même genre pour arriver le plus rapidement possible à des résultats pratiques.

Comme je l'ai dit au début, ce premier congrès a semé beaucoup d'idées. Le sol destiné à les recevoir n'était pas préparé. Il reste à labourer. Souhaitons pour la France que chacun accomplisse cette besogne dans son champ si limité soit-il.

FRED. GILLIARD.

¹ Voir *Bulletin technique* du 18 septembre 1920, page 222